

MAIRIE DE MAGNIEN
Rue Saint Agnan
21230 MAGNIEN
Tél : 03.80.90.07.69

Arrêté de Circulation

Le maire de la commune de Magnien,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu la demande de Monsieur AIT-SAID Mohand-Arezki (CIRCET R4880 pour ALTITUDE FIBRE 21) en date du 16/01/2023 qui souhaite effectuer des travaux : doublement de 4 appuis,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu à partir du 1^{er} février 2023 pendant une durée de 21 jours calendaires,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de doublement de 4 appuis, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la Rue Saint Agnan, 21230 Magnien du 1^{er} février 2023 pendant une durée de 21 jours calendaires.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

A Magnien, le 26 janvier 2023.

Le Maire,



Jean-Louis BOULEY